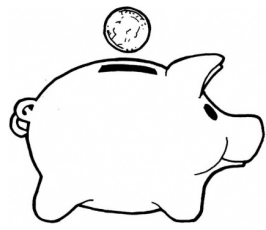


## Des soirées d'échanges et d'informations à l'APDITED!



### QU'EST-CE QUE LE REÉI?

Les personnes handicapées et leurs proches font face à des défis financiers particuliers tout au long de leur vie. Le gouvernement du Canada a mis sur pied en 2008 le Régime-enregistré d'épargne-invalidité (REÉI). Il permet d'assurer une sécurité financière à long terme en facilitant l'accumulation de fonds grâce à une épargne qui se combine aux contributions gouvernementales qui peuvent atteindre 4,500\$ par année, jusqu'à concurrence de 90,000\$ à vie !!!

Tout résident canadien âgé de moins de 60 ans qui est admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées (CIPH) est admissible au REÉI.

Venez assister à la séance d'informations qui aura lieu  
LE MERCREDI 20 FÉVRIER 2013, de 19h à 21h  
au 3958 Dandurand (porte côté rue Orléans)

Animée par Madame Fanny Allary, BAA et partenaire de M. Guillaume Parent, fondateur de Finandicap, cette rencontre vous permettra de connaître tous les avantages du REÉI !!!

Cette soirée est gratuite, mais **l'inscription est obligatoire!** Vous pouvez confirmer votre présence en nous appelant au 514.376.6644 ou par courriel à [apdited@gmail.com](mailto:apdited@gmail.com).

### LE IPAD AU SERVICE DE NOS ENFANTS!

Vous désirez apprendre à utiliser votre iPad avec votre enfant? Vous êtes invités à la conférence de Mme Annie Filion, mère de trois enfants TED. Vous y apprendrez comment sa famille a intégré le iPad et le iPod Touch dans son quotidien! Mme Filion fera la démonstration d'une centaine d'applications utilisables en français, intéressantes et utiles (communication, outils, séquences, émotions, histoires interactives, jeux éducatifs, etc.) et vous recevrez également un document couleur complet sur les applications présentées!



Cette conférence sera présentée  
LE MERCREDI 13 MARS 2013  
de 19h à 21h30  
au 3958 Dandurand  
(porte côté rue Orléans)

Cette **soirée est gratuite, mais l'inscription est obligatoire!** Vous pouvez confirmer votre présence en nous appelant au 514.376.6644 ou par courriel à [apdited@gmail.com](mailto:apdited@gmail.com).

## LES RESSOURCES RÉSIDENTIELLES, UN SERVICE AU COEUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS!!!

Vous avez un enfant qui réside dans une ressource d'hébergement? Vous vous interrogez sur la qualité des services reçus, sur les soins qui lui sont offerts, sur vos droits et sur les siens? Venez échanger avec d'autres parents et quelques intervenants du milieu afin de mieux comprendre tous les enjeux liés à votre situation. Ce débat permettra d'alimenter le comité créé conjointement par le CRADI et le CRDITED qui travaille sur ces questions. Ce comité pourra ainsi défendre de façon plus éclairée la position des parents dans ses revendications.

Cette soirée aura lieu le mercredi 27 mars, de 19 h à 21 h  
au 3958 rue Dandurand (porte côté rue Orléans)

**L'inscription est gratuite, mais obligatoire.**  
Contactez-nous au 514-376-6644 ou à [apdited@gmail.com](mailto:apdited@gmail.com)!

### La Curatelle, qu'est-ce que c'est?

**Solidarité de parents de personnes handicapées** vous invite à une soirée d'information sur la curatelle, animée par Me Michèle Vallée. Qu'arrivera-t-il à mon enfant à sa majorité? Que lui arrivera-t-il si je ne suis plus là pour m'en occuper? En tant que parent d'enfant de plus de 15 ans, vous vous posez sûrement ces questions. Cette rencontre vous donnera un aperçu de ce qu'est la curatelle. Suite aux explications de Me Michèle Vallée, une série de questions/réponses vous permettra de développer le sujet.

Cette soirée aura lieu le mardi 5 février 2013, de 19h à 21h30 au 5095, 9e avenue. Comme les places sont limitées, l'inscription est obligatoire. La soirée est offerte en priorité aux parents. Vous pouvez vous inscrire par téléphone au 514.254.6067 poste 26 ou 27.

### EN RAFALE

L'AMDI vous propose une série de rencontres... Inscrivez-vous au 514.381.2300.

**Entre frères et soeurs...** Êtes-vous le frère ou la soeur d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle? Cette rencontre est pour vous! Profitez d'un temps d'arrêt pour échanger sur le rôle de la fratrie et surtout, pour soulever ces questions dont on n'ose pas toujours parler... Le dimanche 3 février, de 10h à 12h!



**J'ai le droit de savoir...** Tutelle, succession, aptitude ou inaptitude... la Clinique d'information juridique de l'Université McGill viendra vous éclairer sur ces notions et leurs aspects relevant du droit en vigueur au Québec. Le mardi 19 février, de 18h30 à 20h30.



# Info-Parents

Bulletin d'information de l'Association de parents pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement

## Mot de la présidente

### Le droit aux services, ça se défend!

Je voudrais, par ce court témoignage, encourager les parents qui lisent ce bulletin à défendre les droits de leur fils ou fille d'obtenir les services dont ils ont besoin.

Ma fille a 31 ans; à quelques reprises depuis qu'elle reçoit des services du centre de réadaptation, on m'a proposé de fermer son dossier. La première fois a été la plus surprenante parce que cela coïncidait avec son passage à l'école. S'il y a un moment clé, c'est bien celui-là. Cette transition est importante pour tous les enfants, encore plus pour les enfants qui ont des défis particuliers; de plus, Geneviève s'en allait à l'école régulière, comment a-t-on pu penser une seule minute que des services de réadaptation ne seraient plus requis?

Il y a eu deux autres moments du genre entre celui-ci et le passage aux services aux adultes; chaque fois, on me disait que son dossier pourrait être réouvert si un besoin se présentait. Je n'ai jamais pensé que cela serait ainsi alors j'ai toujours dit non. Je l'ai répété lors d'un plan de services il y a trois ans (alors que la réorganisation battait son plein) sans même qu'on m'en parle; je voulais juste qu'ils sachent que je n'accepterais pas que ma fille soit transférée dans les services du CSSS sans que cet établissement soit en mesure de répondre à ses besoins. Encore il y a un an, j'ai senti la soupe chaude, mais la proposition n'est pas arrivée jusqu'à moi.

Je continue de croire que ma fille a besoin de services de réadaptation pour toutes sortes de raisons que je n'expliquerai pas ici et j'ajoute que les services rendus ont été, dans la très grande majorité, très adéquats.

Alors, je vous encourage à croire à vos intuitions en ce qui concerne les besoins de votre enfant. Comme parents, vous êtes les mieux placés pour les connaître.

Hélène Morin, parent

## Quoi de neuf à l'APDITED?

Cette édition de l'Info-Parents, qui exceptionnellement vous est transmise en janvier, est consacrée à la défense des droits. Ainsi, vous pourrez y lire le témoignage de notre présidente, vous renseigner sur le mouvement PHAS, consulter un aide-mémoire sur les différentes étapes d'une démarche pour faire valoir vos droits et ceux de votre enfant ou connaître les divers organismes ou regroupements qui peuvent vous aider dans votre démarche. Nous vous invitons donc à lire attentivement cette parution et à nous contacter si vous avez des questions. Par ailleurs, au verso du bulletin, vous trouverez également de l'information concernant des activités que nous avons planifiées pour vous. Bonne lecture!

### RENCONTRES DE L'AQUARIUM

C'est à compter du 13 février prochain que reprendront les rencontres de l'Aquarium. Votre enfant est âgé entre 0 et 6 ans et présente des défis particuliers? Venez rencontrer d'autres parents vivant la même situation que vous pour échanger ressources, expériences et sourires! C'est un rendez-vous tous les mercredis de 10 heures à 15 heures au Centre Calixa-Lavallée. Cette activité, qui se termine le 15 mai, est gratuite et ne nécessite aucune inscription. Vous arrivez et repartez quand vous le voulez. Pour plus de détails contactez Julie au 514-465-4219. Cette activité est offerte en collaboration avec l'APDITED, Solidarité de parents et le Carrefour des petits soleils.

### FACEBOOK

L'APDITED et l'Aquarium ont leur page Facebook. Venez nous visiter, il y a beaucoup d'information à y découvrir.

Voici nos adresses:

[www.facebook.com/apdited](http://www.facebook.com/apdited)  
[www.facebook.com/www.aquarium.ca](http://www.facebook.com/www.aquarium.ca)

### BONNE ET HEUREUSE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS!

L'équipe de l'APDITED ainsi que les membres de son conseil d'administration vous souhaitent une très bonne année 2013.

# Dossier Défense des droits

L'information qui suit se veut un Aide-Mémoire pour les parents ou proches de personnes ayant une DI ou un TED qui sont insatisfaits des services reçus par un organisme du réseau public de la santé et des services sociaux, un organisme apparenté (résidence intermédiaire, résidence de type familial, etc.) ou encore un établissement du réseau scolaire.

Si vous désirez être accompagné dans votre démarche, vous pouvez vous adresser notamment au Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de l'Île de Montréal (CAAP), à l'Office des personnes handicapées du Québec ou à un organisme dont l'un des mandats est la défense des droits. L'APDITED peut aussi vous accompagner dans votre démarche. Appelez-nous.

## POURQUOI PORTER PLAINTE?

Il y a plusieurs motifs qui peuvent justifier une plainte auprès d'un organisme public ou parapublic. À titre d'exemples, nous en énumérons une dizaine ci-après:

- Problème affectant l'accessibilité et la continuité des services.
- Arrêt, insuffisance ou refus de services.
- Continuité des services (congé prématuré, manque de suivi, insuffisance de services, etc.).
- Accessibilité linguistique.
- Problème concernant les relations interpersonnelles avec un travailleur du réseau dans le cadre de ses fonctions.
- Délai d'attente (rendez-vous, services, etc.).
- Transfert d'unité, d'établissement, de région, etc.
- Absence de services ou de programmes.
- Problèmes reliés à la qualité des soins et des services dispensés.
- Problèmes affectant les ressources matérielles et l'environnement.

## OÙ PORTER PLAINTE POUR LE SECTEUR PUBLIC DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX?

Lorsque se présente un problème relié au secteur public de la santé et des services sociaux, nous vous suggérons de suivre les étapes suivantes:

### En parler

À l'intervenant, le chef de service, le coordonnateur, la direction générale de l'établissement, le conseil d'administration de l'établissement.

### Comité des usagers

Chaque établissement a l'obligation de mettre en place un comité des usagers dont l'un des mandats est la défense des droits des usagers.

### Commissaire aux plaintes et à la qualité des services (commissaire local)

Le commissaire établira d'abord l'admissibilité de la plainte. Si celle-ci est admissible, il en fera l'examen puis fera connaître sa conclusion du conflit et formulera des recommandations.

### Protecteur du citoyen

Si comme plaignant, vous n'êtes pas satisfait de la conclusion auquel en est arrivé le commissaire ou de ses recommandations, vous pouvez vous adresser au protecteur du citoyen. Toutefois, c'est un recours de deuxième instance.

### COMMENT S'ORGANISER?

- Monter un dossier dans lequel vous classerez, notamment, la correspondance (les documents envoyés ou reçus), les personnes contactées par téléphone et leurs coordonnées, les noms des organismes à qui vous avez envoyé des copies conformes, les dates de rendez-vous, etc.;
- Colliger par écrit la situation, les faits, les événements de façon précise et concise;
- Demander à une personne de l'extérieur de prendre connaissance du descriptif de la situation et demandez-lui de commenter;
- Lorsque votre lettre est suffisamment concise et compréhensible, la transmette à qui de droit (direction de l'établissement, comité des usagers, commissaire aux plaintes, protecteur du citoyen, etc.);
- TOUJOURS garder une copie de toute correspondance pour vos dossiers;
- Suivre le calendrier. Si vous ne recevez pas de nouvelles, il faudra faire des relances. S'il y a des délais à respecter (45 jours, par exemple, pour le commissaire local) vous devrez en assurer le suivi.

### TRUCS ET CONSEILS EN BREF

- S'informer
- Se monter un dossier
- Transiger par écrit
- Garder une copie de toutes les communications
- Se faire accompagner lors de(s) rencontre(s)
- Suivre le calendrier
- Envoyer une copie conforme au Protecteur du citoyen, à l'OPHQ, aux organismes communautaires, etc.

### ADRESSES ET COORDONNÉES UTILES POUR LES PLAINTES

#### CRDITED de Montréal

**Comité des usagers:** M. Robert Bousquet  
Tél. : 514-387-1234, poste 262 ou comite.usagers@crditedmtl.ca  
**Commissaire aux plaintes:** Mme Dominique Normand  
Tél.: 514-364-4284 ou dominique.normand@crditedmtl.ca

#### CRDITED Miriam

**Comité des usagers**  
Tél. : 514-345-0210, poste 236 ou info@miriamhome.info  
**Commissaire aux plaintes:** Mme Marie Amzallag  
Tél.: 514-345-0210, poste 124 ou marie.amzallag.miriam@ssss.gouv.qc.ca

#### CRDITED CROM

**Comité des usagers**  
Tél. : 514-363-3025, poste 2422  
**Commissaire aux plaintes:** Mme Dominique Normand  
Tél.: 514-364-4284 ou dominique.normand@crditedmtl.ca

# Dossier Défense des droits

## OÙ PORTER PLAINTE POUR UNE INSATISFACTION DANS LE RÉSEAU SCOLAIRE?

Le processus de plainte pour le milieu scolaire est différent de celui du milieu de la santé. Un dossier complet vous sera proposé à l'automne 2013. Selon la loi, chaque commission scolaire doit avoir un Protecteur de l'élève. Voici donc leurs coordonnées pour l'Île de Montréal :

### Commission scolaire de Montréal

www.csdm.qc.ca  
Protecteur de l'élève : 514-789-2422

### Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

www.csmb.qc.ca  
Protectrice de l'élève Me Anne-Marie Pierrot  
514-855-4500 poste 5202

### Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île

www.cspi.qc.ca  
Protecteur de l'élève Me Roberto Colavecchio : 514-892-6774

### Commission scolaire English Montréal School Board

www.emsb.qc.ca  
Protecteur de l'élève Mr. Hartzog : 514-483-7200 poste 7880

### Commission scolaire Lester B. Pearson

www.lbpsb.qc.ca  
Protectrice de l'élève Mme Louise Chénard : 514-347-0328

## POUR VOUS AIDER À PRÉPARER UNE PLAINTE

### Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP)

Pour connaître le centre de votre région : 1-877-767-2227  
Montréal : 514-861-5998 ou info@caapidm.ca

### Autisme Montréal

www.autisme-montreal.com  
Pour obtenir lettre type, questions clés, personnes ressources dans les organismes, etc.

### OPHQ

Mission: Faire respecter la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.  
Téléphone : 1-800-567-1465  
aide@ophq.gouv.qc.ca ou plaintes@ophq.gouv.ec.ca

### Curateur public

Mission: Veiller à la protection des personnes inaptes en, notamment, accompagnant les familles et les proches qui représentent une personne inapte.  
Montréal : 514-873-4074, Ailleurs : 1-800-363-9020  
www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/



## Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Mission: Veiller au respect des principes énoncés dans la Charte des droits et libertés de la personne, à la protection de l'intérêt de l'enfant et au respect des droits reconnus par la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.  
Téléphone : 1-800-361-6477  
www.curateur.gouv.qc.ca

### Protecteur du citoyen

Mission: Prévenir et corriger les erreurs ou les injustices à l'égard de toute personne ou groupe de personnes en relation avec un ministère, un organisme du gouvernement du Québec ou une instance du réseau de la santé et des services sociaux.  
Montréal : 514-873-2032  
Québec : 418-643-2688  
Ailleurs : 1-800-463-5070  
protecteur@protecteurducitoyen.qc.ca

## CONNAISSEZ-VOUS PHAS?

Créé en 2006, le Mouvement des personnes handicapées pour l'accès aux services (PHAS) est une coalition qui a pour mission de mobiliser les personnes et familles pour promouvoir et défendre le droit d'accès à des services sociaux et de santé qui répondent aux besoins des personnes handicapées et de leurs proches.



Le Mouvement regroupe des organismes du milieu associatif mais également des individus (personnes handicapées, parents, citoyens) qui s'impliquent au sein de comités de travail ou participent à des actions ponctuelles de défense des droits, dans la mesure de leurs moyens et de leur disponibilité.

### Ses attentes

L'enjeu majeur d'accessibilité constitue le fer de lance du mouvement et son combat se traduit par des actions concrètes pour s'assurer de:

- L'accès rapide, sans délais et en quantité suffisante aux services sociaux et de santé publics de réadaptation, de stimulation précoce, de soutien à domicile, de diagnostic, de répit, de gardiennage, d'information, de soutien psychosocial, d'assistance éducative, de services socioprofessionnels, d'activités valorisantes et de soutien à la vie résidentielle qui favorisent le développement et la participation sociale des personnes handicapées;
- L'ajout des ressources nécessaires pour éliminer les listes d'attente et assurer la continuité des services;
- L'obtention d'investissements suffisants pour combler la demande de services sociaux et de santé;
- La correction des lacunes du Plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience et la résolution des problématiques d'accessibilité aux services identifiées par le Protecteur du citoyen et les acteurs du milieu associatif.

Mouvement PHAS  
www.mouvementphas.org/